



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 30 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 3 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Nouvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Wallincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Dominique BEAUDUIN  
Marie-Chantal TRANCHANT  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
LILIANE ADAM  
Gérard BEZIN  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT

Maryline GODIN  
Jean-Pierre MAILLARD  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Lilianne RICHOMME  
Sandrine TRIOUX  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Jean-Marc RAMETTE(S)  
Gilles PELLETIER  
Bernard PLET  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Michaëlle LEGRAND  
Cécile MERCIER  
Joseph MODARELLI

Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Louis COQUELLE(S)  
Edith MENTION(S)  
Michel HENNEQUART  
Francis GOURAUD  
Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Daniel CATTIAUX  
Jean-François DEFAUX(S)  
Henri QUONIOU  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET

Membres excusés (11) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Bruno MANNEL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERE

Membres absents (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WEEXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

## ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Considérant que, préalablement à la fusion intervenue en janvier 2012 entre les Communautés de Communes Espace Sud Cambrésis, Haute Sambre - Bois l'Evêque et du Caudrésis et du Catésis, la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis était placée sous le régime de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que la trésorerie a saisi la Communauté de Communes pour l'état d'admission en non valeur de Madame Jocelyne GOUDRY de Bertry au titre de la REOM des années 2008 à 2011 pour un montant de 720,93 €.

Après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non valeur ci-dessus présentée.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir relativement à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 13 décembre 2012 et de la publication  
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis



Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis



Gérard DEVAUX

### IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.